



Le Premier Ministre

Paris, le 17 septembre 2013

N° 5677/SG

à

Mesdames et Messieurs les ministres,

Objet : Ouverture et partage des données publiques

Le Gouvernement attache la plus grande importance à l'ouverture et au partage des données publiques (ou « *Open Data* »). C'est le moyen d'une transparence et d'une efficacité accrues de l'action publique. C'est aussi un facteur de développement économique.

En signant la Charte de déontologie du gouvernement, chaque ministre s'est engagé personnellement à promouvoir cette ambition. Nous avons collectivement adopté une stratégie ambitieuse au cours du séminaire gouvernemental sur le numérique du 28 février dernier.

Au moment où la France vient de soutenir la révision de la directive européenne sur les informations du secteur public et a substantiellement nourri les conclusions du G8, je souhaite que tous les agents concernés disposent d'un outil facilitant leur engagement dans cette démarche. C'est le but du « *Vademecum pour l'ouverture et le partage des données publiques* » que le gouvernement publie ce jour.

Je vous demande de le diffuser largement dans vos services et de veiller à la mise en œuvre de ses recommandations.

Jean-Marc AYRAULT